

L'hystérie autour du pacte migratoire gagne les États européens les plus fragilisés

Sur les 28 États de l'UE, huit rejettent le pacte sur les migrations, alors que rumeurs et fausses nouvelles circulent sur ce texte. En Belgique, à quelques jours de la conférence de Marrakech, la question fait débat.

VINCENT GEORIS

Dans les rangs des gilets jaunes français, on est prêt à tout pour empêcher la France d'approuver le pacte de l'ONU sur les migrations. Jeudi, des appels étaient diffusés sur les réseaux sociaux pour se rendre à l'aéroport et bloquer le décollage du président Macron vers Marrakech. Sur Facebook, le routier Éric Drouet, un leader du mouvement, se lâche: «Ils vont vendre le pays». Pêle-mêle, il dénonce «le remplacement des peuples» par «des centaines de millions de réfugiés» dont l'entrée dans l'Hexagone serait autorisée par le pacte onusien. En Belgique, une campagne de la N-VA fleurant l'extrême droite dénonçait cette semaine le risque de voir la Belgique perdre sa souveraineté à cause du pacte.

Ces affirmations, et l'hystérie gagnant les réseaux sociaux, ne résistent pas à la lecture du pacte, qui n'est pas contraignant et invoque la souveraineté nationale comme «principe directeur». «Je ne comprends pas très bien cette crise. Elle est surréaliste et totalement disproportionnée par rapport à la substance du pacte, qui est de nature programmatique et n'est en rien source de droits, soupire Franklin Dehousse, professeur de droit européen et ancien juge au Tribunal de l'UE. C'est une crise artificiellement provoquée pour les élections européennes de mai prochain.»

Depuis son approbation en juillet dernier par 191 États, plusieurs pays se sont retirés du pacte. Tout a commencé par le refus du président américain Donald Trump de l'approuver. Peu après, la Hongrie de l'autocrate Vik-

tor Orban se retirait. En octobre, la Pologne dirigée par le parti populiste Droit et justice rejetait le pacte. Suivie par la Slovaquie, la République tchèque, la Bulgarie et l'Autriche où le FPÖ, un parti fondé par un ancien général SS, gouverne en coalition avec les démocrates chrétiens. Fin novembre, le ministre italien de l'Intérieur, Matteo Salvini (La Ligue, extrême droite) affirmait que son pays ne signerait pas le texte. La Lettonie s'ajoutait jeudi dernier à la liste.

Hors de l'UE, la Suisse, la Serbie, Israël et l'Australie se sont retirés.

D'autres États, comme le Danemark et les Pays-Bas, n'iront pas à la conférence de Marrakech les 10 et 11 décembre, où aura lieu l'approbation formelle du pacte. L'Estonie et la Croatie, après hésitation, restent dans le processus.

Les pays européens les plus opposés au pacte redoutent une perte de souveraineté. La grande majorité, issus du démantèlement de l'empire austro-hongrois, fragilisés par les deux guerres mondiales et la domination communiste, ont du mal à trouver leur place. Certains ont été confrontés, en première ligne, à la vague migratoire lors de la crise de 2015. L'extrême droite et l'ultra-nationalisme y sont vivaces.

«LE PARLEMENT BELGE DEVRA VOTER LE PACTE MIGRATOIRE»

Franklin Dehousse, professeur de droit européen et ancien juge au Tribunal de l'Union européenne, est formel. La Belgique ne sera liée par le Pacte sur les migrations que par une loi d'assentiment votée au Parlement. «Pour que la Belgique soit totalement liée, cela me paraît impossible de passer à

côté d'une loi d'assentiment», explique-t-il. **Voilà qui relativise la question du déplacement du Premier ministre Charles Michel à Marrakech.** «Toute cette crise autour de la présence de la Belgique à Marrakech, ce sont des gesticulations. Du cinéma de troisième catégorie en vue des élections», dit-il. Pour l'éminent juriste, «l'approbation aura lieu à New York le 19 décembre, mais le plus important viendra après. Pour que le pacte puisse entrer dans l'ordre juridique belge, il devra faire l'objet d'une loi d'assentiment et d'une ratification par l'exécutif». Selon Franklin Dehousse, le chemin à suivre est le même que pour la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, votée à l'ONU en 2006, elle a nécessité une loi d'assentiment en Belgique en 2008. «Vous verrez, quand le Parlement votera la loi d'assentiment, les élections seront passées et il n'y aura plus personne pour s'y intéresser», poursuit-il. Cette crise est d'autant plus absurde que le Pacte sur les migrations n'a aucune valeur contraignante. «C'est un texte programmatique, il ne contient aucun élément contraignant, c'est écrit en toutes lettres. L'administration belge ne va pas se mettre à changer ses pratiques du jour au lendemain pour ce texte. Du reste, personne ne pourra l'invoquer comme source de droit devant un tribunal. À la limite, vous pourrez l'invoquer comme source d'inspiration», précise-t-il. «En matière de migration et d'asile, la Belgique est liée à la politique européenne, aux engagements qu'elle prend au sein de l'Union européenne à qui elle a transféré une partie de ses compétences.»

V.G.

L'UE DIVISÉE: LES PAYS QUI APPROUVENT OU REFUSENT LE PACTE MONDIAL DE L'ONU SUR LES MIGRATIONS

